

**Commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale (14/18) :
le Conseil Général lance sa campagne de collecte d'archives privées sur tous
les conflits pour valoriser la mémoire des Haut-Pyrénéens !**

Rendez-vous les vendredi 14 et samedi 15 novembre aux Archives départementales

Le Conseil Général donne rendez-vous aux Archives départementales le vendredi 14 novembre, de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h., et le samedi 15 novembre de 14 h. à 17 h. 30 à tous les dépositaires d'archives privées et de documents relatifs à tous les conflits (campagnes napoléoniennes, guerre de 1870, Première et Deuxième Guerres mondiales, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie...) pour une grande collecte afin de valoriser la mémoire des Haut-Pyrénéens, soldats ou civils ayant vécu ces conflits.

Cette grande collecte inédite s'inscrit dans la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Les archives privées constituent, dans ce cadre, bien plus qu'un simple complément aux archives publiques déjà collectées par les Archives départementales.

Par leur variété typologique (correspondance, notes, photographies, cartes postales, dessins ...), elles présentent en effet l'immense intérêt d'enrichir les fonds d'archives en permettant d'accéder à l'intime, au ressenti des acteurs et populations contemporaines de ces tragiques événements. Ces documents ouvriront dès lors de nouveaux pans de recherche à toutes les personnes intéressées par l'histoire, et tout particulièrement celle de notre département.

Ces archives s'avèrent également un support incontournable pour lier les différentes générations. Elles s'affirment, à ce titre, comme un média pédagogique de premier ordre.

Pour confier des documents privés aux Archives départementales, plusieurs possibilités s'offrent aux personnes intéressées. Les deux principales reposent sur le principe du dépôt qui n'entraîne pas de transfert de propriété au bénéfice des Archives départementales, ou sur celui du don qui implique, quant à lui, un transfert de propriété des documents. Quelle que soit la forme choisie, le déposant peut convenir avec les Archives départementales des modalités relatives au lieu de conservation, à la communicabilité ou à la reproduction des documents.

Cette démarche assurera au déposant de voir ses archives de famille conserver à long terme tout en participant à l'enrichissement de notre patrimoine écrit commun et à celui des sources historiques de notre département.

En vue de recueillir ces documents, les Archives départementales invitent dès à présent les détenteurs de documents voulant s'associer à cette initiative à prendre contact à l'adresse suivante :

Archives départementales des Hautes Pyrénées
5, rue des Ursulines
65000 Tarbes
05.62.56.78.65
archives@cg65.fr
www.archivesenligne65.fr / www.cg65.fr
Contact : Cédric Broët – cedric.broet@cg65.fr – 05.62.56.76.31